



En ce début d'automne, les températures ont fraîchi tant à l'extérieur qu'au sein des bureaux.

Aussi depuis une vingtaine de jours, nous ne cessons d'intervenir au près de la Direction afin que les collègues frigorifiés puissent bénéficier de solutions de chauffage, avec des succès très... relatifs, les chauffages d'appoint ayant été plus rapidement retirés des services, que redéployés aujourd'hui lorsqu'il y a un problème.

La remise en fonction du chauffage central annoncée pour la semaine dernière dans les différents sites nous faisait toutefois espérer un retour à des températures clémentes dans les locaux.

Sauf qu'il semble que cette année la Direction ait décidé de faire une application stricte de la circulaire Borne qui impose de n'« activer le chauffage que lorsque la température des bureaux est inférieure à 19°C », cette limite s'étant rapidement transformée en « température maximale de chauffe ».

Mais cet objectif de 19°C que s'est donc fixée la DRFIP Paris pour respecter la circulaire Borne et qui a été rappelé dans un message adressé à tous les agents le 10 octobre est-il bien réaliste et permet-il aux personnels de travailler dans des conditions acceptables ?

C'est ce que nous allons voir dans les points suivants :

■ TEMPÉRATURE DE L'AIR RECOMMANDÉE PAR L'INRS : ENTRE 21 ET 23°C

Selon l'INRS¹ « pour assurer de bonnes conditions de travail, l'employeur doit assurer une ambiance thermique adaptée à l'activité physique des travailleurs. Pour un travail de bureau, la température de confort thermique se situe autour de 21 à 23°C en hiver, et entre 23 et 26°C en été ».

Définir comme objectif 19°C c'est prendre la décision de faire travailler les agents dans l'inconfort. A 19°C dans un immeuble récent et bien conçu, environ 30 % des effectifs ont froid, ce qui est déjà beaucoup. Alors que dire dans nos vieux bâtiments ?

Le confort thermique n'est pas un luxe mais correspond bien à des conditions normales de travail. Il dépend bien évidemment de la température de l'air, mais c'est loin d'en être le seul critère.

Imposer 19°C à tout le monde, sur l'ensemble des sites et quelques soient les conditions, conduit à nier les autres facteurs de confort et à dégrader volontairement les conditions de travail.

■ L'ACTIVITÉ DE BUREAU EST ESSENTIELLEMENT SÉDENTAIRE

Imposer un objectif de 19°C à tout le monde ne prend pas en compte que la plupart d'entre nous exerçons une activité très sédentaire devant notre écran d'ordinateur, activité durant laquelle notre métabolisme est modérément sollicité ce qui a pour effet de refroidir notre corps.

Alors certes, une activité modérée (comme le simple fait de marcher) permet de se réchauffer, mais cela implique d'aller faire un tour toutes les 30 minutes pour retrouver une température corporelle normale.

1 <https://www.inrs.fr/demarche/sobriete-energetique/confort-thermique-bureau.html>

■ UNE TEMPÉRATURE RESENTIE DIFFÉRENTE DE LA TEMPÉRATURE DE L'AIR

Plusieurs éléments influent sur les « températures ressenties » et impactent fortement le confort thermique (même quand le thermomètre affiche 19°C, le ressenti peut-être bien moindre) :

- **Le rayonnement des matériaux** : notre corps échange de la chaleur par rayonnement avec les parois qui nous entourent. Notamment les baies vitrées de nos bâtiments anciens sont froides au touché et nous renvoient un rayonnement froid, d'où l'impression de froid lorsque nous sommes près des fenêtres, par exemple ;
- **La vitesse de l'air** (les redoutables courants d'air ou l'impact des bouches d'aération, notamment) ;
- **Le taux d'humidité ...**

■ DES DISPARITÉS IMPORTANTES AU SEIN D'UN MÊME BÂTIMENT

La DRFIP a équipé plusieurs sites de dispositifs de régulation centralisée du chauffage (Réaumur, Reims, Saint Sulpice, Argonne, Paganini, NDV) et surveille la température de l'air dans les autres sites, mais les sondes positionnées en certains points ne permettent d'avoir qu'une vue globale et non bureau par bureau.

Or il y a de grandes disparités au sein de nos bâtiments anciens dont il ne peut être tenu compte dans un système centralisé : l'exposition (il fait plus chaud côté sud que côté nord, au 3^e étage qu'au RDC), les courants d'air, la proximité des fenêtres, la hauteur sous plafond, la taille des bureaux (plus compliqué de chauffer un grand plateau sans porte qu'un petit bureau), la modification des flux d'air en fonction des cloisonnements et décroisonnements, ...

Toutes celles et tous ceux qui travaillent en plateau savent très bien que la température n'est pas homogène sur l'ensemble des postes de travail à l'intérieur d'une même pièce. Alors que dire à l'échelle d'un bâtiment... Et ce ne sont pas des capteurs positionnés au 4 coins d'un bâtiment qui permettent de garantir qu'il fait 19°C dans l'intégralité des locaux.

Et il a fallu batailler dur pour que la Direction finisse enfin par reconnaître que sur le site d'Argonne il faisait très froid dans certains bureaux exposés au nord (17,5°C le 13 octobre au PCE 18-19) et qu'elle accepte de prendre des mesures bien que la température relevée par les sondes « avoisinait » 19°C.

■ ET SI ON S'HABILLAIT PLUS CHAUDEMENT ?

Il est évident que lorsqu'il fait froid il faut se couvrir, et les collègues frigorifiés n'attendent généralement pas qu'on le leur dise. S'habiller plus chaudement est une évidence mais jusqu'à quel point ? Pas facile de taper sur le clavier avec des mouffles ! Rappelons que nous ne sommes qu'en octobre et qu'à l'extérieur il ne fait pas si froid. Comment faudra-t-il s'habiller en plein hiver ?

A noter qu'à Bercy l'administration a investi dans des plaids. Et à la DRFIP Paris ?

■ ET L'ÉCOLOGIE DANS TOUT ÇA ?

Réduire notre empreinte écologique est essentiel, mais cet objectif ne peut être atteint que par une adaptation de nos bâtiments. Si Argonne est une passoire thermique, c'est bien parce que les travaux d'isolation, de changements de fenêtres... n'ont jamais été entrepris, ni même programmés.

Si côté chauffage, des gestes doivent être entrepris (comme ne pas chauffer excessivement certains locaux tout en laissant les fenêtres ouvertes), imposer une baisse drastique des températures n'a au contraire qu'un impact limité du fait de l'utilisation accrue des chauffages d'appoint (parfois personnels) qui se multiplient et qui sont souvent poussés à fond pour rendre les locaux vivables.

Pour Solidaires Finances Publiques Paris, 19°C ne doit en aucun cas être un objectif de « température maximale de chauffe » mais au contraire un minimum pour toutes et tous de manière à ce qu'aucun collègue ne soit contraint à travailler dans des conditions d'inconfort, la température de confort thermique se situant autour de 21 à 23°C en hiver pour un travail de bureau selon l'INRS.

La DRFIP doit absolument poursuivre les travaux d'économie d'énergies sur l'ensemble de ses sites, mais les financements ne doivent en aucun cas être conditionnés par la dégradation des conditions de travail, qu'elle concerne le confort thermique, les modalités de travail (comme l'imposition du flex office, par exemple) ou la réduction des surfaces de travail.